

Rue de la Patience

Juillet / août 2017 902.059

EDITO

A l'heure où ces mots sont écrits, le nouveau projet d'établissement est sous presse après sa validation par l'ensemble des instances statutaires de l'EPSM. Fruit d'un travail collectif auquel nombre d'entre vous ont collaboré, il définit la feuille de route que nous nous sommes fixée d'ici la fin de l'année 2021. Sa présentation en intra comme en extra hospitalier sera assurée durant l'été et sa mise en application constituera le fil rouge de notre activité durant la période concernée. Réaliste sans être dénué d'ambition, ce projet d'établissement met le patient-usager au cœur de nos préoccupations, dans ses dimensions médicale, sociale, intellectuelle... humaine tout simplement. Nous pouvons être fiers du résultat, qu'il ne tient à présent qu'à nous de faire vivre, car l'aventure ne fait que commencer.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le projet d'établissement, nous avons le plaisir d'accueillir à l'EPSM un médecin somaticien, le Docteur Nicolas POUSSE, un nouvel ingénieur responsable du service informatique, Mickaël GUYOT et une responsable de l'action culturelle, Juliette ROMAN-CLAVEL. Les deux premiers vous seront présentés dans l'édition du mois de septembre de « Rue de la Patience », la troisième fait l'objet d'un focus dans le présent journal. Vous y trouverez également un retour sur la journée sans tabac du 1^{er} juin, des réponses aux interrogations les plus fréquentes quant à l'utilisation des produits hydro-alcooliques, les informations du « Coin RH » et l'annonce de la fête du sport qui se déroulera à l'EPSM le 22 septembre prochain.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un excellent été.

Bruno Pagliano, Directeur adjoint

AGENDA

• **Concert bluegrass en partenariat avec La Roche Bluegrass Festival**, à 14h30 au Centre hospitalier
⇒ **Vendredi 4 août**

• **Permanences des représentants des usagers**, de 16h00 à 18h00 dans le hall d'entrée de l'hôpital
⇒ **Vendredis 18 août et 15 septembre**

• **Fête du sport**, de 9h à 18h30 au Centre hospitalier

- **Matin** : tournoi de foot pour les patients, soignants et personnels sous forme d'équipes mixtes

- **Après-midi jusqu'à 16h** : ateliers sportifs proposés aux patients sur la terrasse du Brévent

- **16h** : goûter commun à la Cafétéria

- **16h30 à 18h30** : tournoi de foot du personnel

- **Après 18h30** : buffet à la Cafétéria
⇒ **Vendredi 22 septembre**

Inscriptions aux tournois par mail à l'adresse lepley-ja@ch-epsm74.fr



**FÊTE
DU
SPORT**

**VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017
DE 9H À 18H30**

À L'EPSM

**PATIENTS
SOIGNANTS
PERSONNEL**

SOMMAIRE

Produits Hydro Alcooliques (PHA)..... P. 2

Une responsable de l'action culturelle à l'EPSM..... P. 3

Journée de prévention contre le tabagisme..... P. 3

Le coin des Ressources Humaines..... P. 4

- Signature d'une convention avec le SIST
- Déménagement des bureaux de la médecine du travail vers l'Hôpital Andrevetan
- Agenda formations

Flash Info..... P. 4

Formation incendie..... P. 4

DÉMARCHE QUALITÉ

Procédures mises en place et accessibles sur Intranet :

Nouvelles procédures

- Feuille de surveillance alimentaire
- Electrocardiogramme
- Planning des soins somatiques
- Fiche technique entretien par la vapeur

Procédures mises à jour

- Hospitalisation de patients en absence de lits vacants
- Organisation des séjours thérapeutiques
- Encadrement stagiaires étudiants infirmier
- Organisation des stages dépendant de la direction des soins
- Départ en mutation des agents
- Elaboration des procédures
- Mutuelle nationale des hospitaliers
- Règlement intérieur des archives

Merci d'en prendre connaissance.

Produits Hydro Alcooliques (PHA) : réponses aux interrogations les plus fréquentes

PRE REQUIS POUR REALISER UNE HYGIENE DES MAINS CORRECTES

Mains et avant bras dépourvus de bijoux

Avant bras dégagés (manches courtes)

Ongles courts, propres, sans vernis ni faux ongles

Respecter la technique

ETAT DES MAINS CONTRE INDIQUE AUX PHA

Mains souillées par des liquides biologiques ou si mains visiblement sales

Mains mouillées ou humides

L'exposition chronique aux Produits Hydro Alcooliques (PHA) instille parfois de la méfiance, de la suspicion et

engendre naturellement des questionnements de la part des professionnels de santé.

Les PHA ne sont pas récents, nous avons un recul de près de 40 ans pour certaines spécialités, et de nombreuses études mondiales ont été réalisées permettant de répondre aux interrogations des professionnels.

Ci-dessous, quelques réponses aux questions les plus souvent posées (les réponses apportées font suite à des données et études scientifiques : sources AFSSAPS, SF2H, ARLIN*) :

Les PHA seraient dangereux pour la santé, car ils favoriseraient l'absorption par la peau de bisphénol A (perturbateur endocrinien nocif). Les PHA ne contiennent pas de bisphénol A. Les fabricants des grandes marques de PHA ont également banni depuis longtemps certains composants (parabens, phtalates...). Les PHA sont des produits biocides dont la composition est très contrôlée (directive européenne et règlement REACH*).

Quel est le risque d'allergie lié aux PHA ? L'allergie à l'éthanol ou à l'alcool isopropylique (principal composant des PHA) est très rare. Le risque allergique peut se rencontrer chez des personnes ayant un antécédent allergique aux parfums et/ou à un excipient connu. Les PHA avec parfum ne sont normalement plus disponibles sur le marché français. En cas d'intolérance ou d'allergie, le professionnel doit rapporter et faire constater les signes évocateurs d'intolérance et/ou d'irritation au médecin de santé au travail.

A force d'utiliser des PHA, ne risque-t-on pas de « sélectionner » les germes sur les mains ? **NON.** La concentration en principe actif utilisée est très supérieure à la concentration minimale inhibitrice.

CONTRE INDICATION AUX PHA

Gale - Pédiculose
Clostridium difficile

DUREE D'UTILISATION D'UN FLACON DE PHA de 75 ML APRES OUVERTURE

Variable selon produit, mais en principe **3 mois** (Noter la date d'ouverture sur le flacon de 75 ml)

L'absorption cutanée et l'inhalation de l'alcool contenu dans les PHA représentent-elles un risque pour la santé des professionnels dans des conditions normales d'utilisation ? Différentes études sur l'absorption cutanée et/ou l'inhalation de l'éthanol dans des conditions intensives d'utilisation montrent que l'éthanolémie induite est extrêmement faible, voire quasi nulle : les concentrations observées se situent dans l'intervalle de variation des valeurs d'éthanolémie endogène (que le corps fabrique naturellement).

Les PHA abiment les mains ? Différents travaux ont prouvé, d'une part, que l'utilisation de PHA améliorerait autant la sécheresse cutanée (mesurée objectivement) que la sensation subjective de sécheresse ou d'irritation, et par ailleurs, que les PHA sont moins irritants que les savons doux. Cette meilleure tolérance est corrélée à l'agent émoullissant associé dans les PHA (très souvent glycérine, mais aussi extrait d'aloé véra, panthénol etc...).

→ Si un lavage des mains est requis, il est impératif d'effectuer un rinçage minutieux et d'attendre le séchage complet avant de procéder à l'application d'un PHA. L'humidité persistante dans la couche cornée entraîne une moindre tolérance et une diminution d'efficacité.

Les PHA sont-ils efficaces dans toutes les situations ? **Oui** sauf 2 exceptions : gale et *Clostridium difficile*. Dans ces 2 cas, il faut effectuer un lavage simple des mains (seule l'action mécanique permet d'éliminer les parasites/spores) et, après un séchage minutieux, effectuer une friction-désinfection avec un PHA.

Prochainement un petit livret reprenant les questions les plus souvent posées sera mis à disposition des professionnels.

* AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, SF2H : Société Française d'Hygiène Hospitalière, ARLIN : Antenne Régionale de Lutte contre les Infections Nosocomiales, REACH : Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals

Marie-Laurence Thenevin, Infirmière hygiéniste

Une responsable de l'action culturelle à l'EPSM

Depuis presque 20 ans, les hôpitaux français ont commencé à inclure la dimension culturelle dans leur réflexion et leur politique d'ouverture sur la cité. Ce mouvement a été tout d'abord lent et marginal, puis il s'est généralisé, particulièrement dans le secteur de la santé mentale, historiquement sensible et impliqué dans la relation à l'art.

Dans le cadre de l'écriture du nouveau projet d'établissement de l'EPSM, il a semblé fondamental de promouvoir une véritable politique culturelle dans l'établissement, raison pour laquelle un recrutement de responsable de l'action culturelle a été organisé, sur la base d'un profil de poste rédigé en lien avec l'association InterSTICES, structure de coopération régionale sur la thématique Culture et Santé. C'est une candidate externe qui a été retenue, Juliette ROMAN-CLAVEL. Elle occupe actuellement un poste similaire au DEAT (Dispositif Expérimental d'Accueil Temporaire) de la Loire à St Etienne, et prendra ses fonctions dans notre établissement le 11 septembre prochain. A noter que, outre une Maîtrise en gestion de projets culturels, Juliette ROMAN-CLAVEL est également titulaire d'un diplôme d'Etat infirmier qu'elle a notamment mis en pratique en secteur psychiatrique.

A cette occasion, il semble pertinent de préciser quelles sont les missions d'un(e) responsable de l'action culturelle en hôpital : il/elle doit notamment définir la politique culturelle de l'établissement avec la direction, mettre en place des partena-

riats avec des structures culturelles et des artistes professionnels, rechercher des co-financements, veiller à la mixité des publics et à l'ouverture de l'hôpital sur l'extérieur, coordonner, suivre et évaluer les projets culturels et artistiques, trouver des relais (référents) dans les unités et leur déléguer certaines missions, piloter des réunions de coordination, veiller à la communication interne et externe autour des projets.

Ces missions se distinguent donc nettement de celles liées à l'animation, dont le but est principalement thérapeutique via des moments récréatifs et de loisirs tournés vers le patient, dans l'établissement, avec un financement purement hospitalier.

L'action culturelle concerne quant à elle évidemment les patients mais également les familles, les soignants, le personnel administratif et technique, et le public extérieur. Dans l'action culturelle, le projet n'est pas à but thérapeutique - même s'il peut indirectement avoir des effets de cet ordre - l'important étant le cheminement de la co-construction du projet avec le patient et la qualité de la rencontre.

L'action culturelle, c'est ouvrir l'hôpital sur la cité, voir l'hôpital différemment, s'adresser à la "personne" et non au "malade", donc au citoyen avec des droits, et notamment des droits culturels.

Bruno Pagliano, Directeur adjoint

JOURNÉE DE PRÉVENTION CONTRE LE TABAGISME A L'EPSM

Dans son nouveau projet social, l'EPSM a souhaité mettre en place une journée annuelle de sensibilisation à la santé et à la sécurité de ses agents. C'est dans ce cadre que le service RH a organisé une journée de prévention contre le tabagisme le jeudi 1^{er} juin. Ce jour-là, plusieurs stands se sont tenus dans le hall d'accueil de l'hôpital. Le service de médecine du travail, représenté par le Dr ARMANDET et le Dr BARNEOUD, a proposé aux participants de mesurer leur taux de monoxyde de carbone dans l'air expiré, ainsi que leur capacité respiratoire. Ces tests ont permis aux fumeurs de mesurer concrètement l'effet du tabagisme sur leur santé. Sur un autre stand, Mme BOULLU, diététicienne, a pu renseigner les agents sur les habitudes alimentaires à suivre lorsque l'on décide d'arrêter de fumer ; le Dr BALMAIN, pharmacienne, a pu quant à elle apporter des conseils sur l'utilisation des substituts nicotiniques. Des représentants de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers ont choisi de proposer un quizz suivi d'une tombola. Ce quizz a été l'occasion de faire participer tous les agents, fumeurs ou non-fumeurs, et de tester leurs connaissances sur les conséquences du tabagisme et les méthodes d'arrêt du tabac. Un test très utile, puisque sur les 75 participants au quizz, seulement 2 sont parvenus à donner toutes les bonnes réponses !

Une dizaine de personnes a également pu bénéficier d'un accompagnement individuel, proposé par Mme MANZI, par le biais de massages assis réalisés selon une technique japonaise. Les massages ont eu lieu dans une pièce spécialement aménagée pour l'occasion, de laquelle les participants sont ressortis très « zen »...

Enfin, trois courtes conférences très intéressantes ont été réalisées en salle d'audience : les premières sur les méfaits du tabac et sur la nutrition, présentées par le Dr ARMANDET ; la dernière sur l'utilisation de l'hypnose comme moyen d'aide à l'arrêt du tabac, présentée par le Dr GAVARD. Ces présentations peuvent être consultées sur Intranet, rubrique Actualités-Evénements. Le service RH tient à remercier l'ensemble des agents et intervenants pour leur participation à cette journée et vous donne rendez-vous pour une prochaine édition en 2018.

Anaël Fournier, Adjoint administratif à la Direction des Ressources Humaines



**Responsable
de la publication :**
Florence Quiviger,
Directrice

**Relecture
et validation :**
Bruno Pagliano,
Directeur adjoint

**Coordination, mise en
page et impression :**
Nathalie Vincent,
*Archives, Communication,
Documentation*

FLASH INFO

La migration de la messagerie électronique est en phase de finalisation.



Dès à présent vous pouvez accéder à vos mails depuis n'importe quel ordinateur de l'EPSM (intra et extra-hospitalier) via Internet Explorer et Chrome à l'adresse web-mail.ch-epsm74.fr/ ou depuis l'Intranet.

Le coin des Ressources Humaines

**Signature d'une convention avec
le Service Inter-entreprises de Santé au Travail (SIST)**



De gauche à droite : M. Maume, Mmes Fournier, Vallier, Pelletier, Jahjah et le Dr Barneoud.

Bien que travaillant avec le SIST depuis de très nombreuses années, l'EPSM n'avait jamais formalisé cette collaboration par le biais d'une convention. C'est désormais chose faite : une convention d'adhésion a été signée le 11 mai dernier, en présence notamment de M. MAUME, Directeur Général du SIST, du Dr BARNEOUD, et de la Direction des Ressources Humaines.

**Déménagement des bureaux
de la médecine du travail vers l'hôpital Andrevetan**

Les bureaux de la médecine du travail, jusque-là situés au 1^{er} étage de l'EPSM à La Roche-sur-Foron, ont déménagé dans les nouveaux locaux de l'Hôpital Andrevetan depuis le 3 juillet. Les agents de l'EPSM (hormis les personnels de Cluses et de Sallanches) devront désormais se rendre à Andrevetan pour effectuer leurs visites médicales. Les bureaux sont situés au RDC, l'accès se fait par une entrée indépendante qui se trouve au bout du parking visiteur.

<p>AGENDA</p> <p>FORMATIONS</p>	<p>FORMATION INCENDIE</p>	<p>AFGSU NIVEAU :</p>
	<p>1h30 de formation obligatoire 1x par an</p>	<p>Obligatoire pour les IDE et AS</p>
	<p>NOUVEAUTE A PARTIR DE SEPTEMBRE ... Tous les mardis de 13h30 à 15h30</p>	<p>25 au 27 septembre 18 au 20 octobre 11 au 13 décembre</p>
<p>SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (S.S.T.)</p>	<p>Formation ouverte à tous les agents</p>	<p>RECYCLAGE AFGSU NIVEAU :</p>
<p>12 et 13 octobre</p>	<p>3 octobre 12 octobre 7 novembre 18 décembre</p>	<p>Recyclage obligatoire tous les 4 ans pour les IDE et AS</p>

Formation incendie



La formation incendie est obligatoire chaque année pour tous les agents. Son but est de vous familiariser avec les outils et les conduites à tenir en cas de sinistre. Néanmoins, au-delà du sinistre, la priorité reste la protection des personnes. Les formations se composent d'un module théorique et d'un module pratique d'une durée totale de deux heures. Pour les inscriptions, merci de vous adresser, sous couvert de votre responsable, au service de la formation continue. Le calendrier des sessions est disponible ci-dessus et auprès du Service de la formation continue.

Aurélien Verdière, Ingénieur chargé de la Direction Achats Logistique Sécurité Travaux